

Règlement appel à projets

CR

Fonds d'impulsion jurassien

Introduction

Cet appel à projets est organisé par le Fonds d'impulsion en partenariat avec France Active Franche Comté et Clus'Ter Jura ainsi que leurs partenaires publics et privés, avec le soutien de leurs mécènes.

Il souhaite soutenir le développement de projets ou d'activités des structures de l'ESS en lien avec l'économie sociale et solidaire par le test et l'aide financière apportée par le fonds d'impulsion. Cet appel à projets a pour objectif :

- + De soutenir les structures dans leurs projets de transitions au sens pluriel, qu'elles soient environnementales, sociales, territoriales...en vue de tester et d'accompagner un porteur de projet sur le territoire jurassien ;
- + De privilégier pour atteindre ces objectifs, le travail en partenariat, en coopération, entre acteurs, au niveau local ;
- + De favoriser la création, la consolidation et le développement de l'emploi local ;
- + De récompenser des projets, petits ou grands, qui répondent aux enjeux de transitions, de coopération d'emploi, et de valorisation de ressource locale, ou de mixité des ressources locales ;
- + De proposer des solutions d'accompagnement et de financement des projets dans l'objectif d'assurer leur durabilité économique et celle des emplois liés ;
- + D'implanter des projets d'utilité collective ou sociale pour le territoire.

Article n°1 : Personnes pouvant répondre à l'appel à projet

Les personnes ciblées pour cet appel à projets sont toutes personnes morales ou physiques provenant :

- + D'associations loi 1901, entreprises solidaires : SCOP, SCIC, entreprises agréées ESUS et disposant d'au moins un emploi salarié
- + Tout porteur de projet individuel ou collectif, visant la création d'une nouvelle entité sous forme d'association loi 1901, d'entreprise solidaire : SCOP/SCIC ou d'entreprise agréées ESUS
- + Toute entreprise qui a pour but, de développer une nouvelle activité, tester un projet, améliorer un projet existant ou en tester un nouveau.

+

03 84 47 75 94 - contact@cluster-jura.coop - 55 rue Basse 39570 Conliège
www.cluster-jura.coop

Les structures quelle que soit leur forme juridique doivent ou devront :

- + Être implantées dans le Jura ;
- + Respecter les lois et règlements français et européens en vigueur et ne pas exercer une activité contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- + Ne pas avoir un dirigeant ayant fait ou faisant l'objet d'une condamnation à une interdiction de gérer;
- + Ne pas faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire ;
- + N'avoir commis aucune forme de délit ou de crime sur le territoire Français.

Article N°2 : Modalité de financement

Dans le cadre de cet appel à projets, le Fonds d'Impulsion Jurassien pourra financer jusqu'à 3 projets, pour une durée d'expérimentation comprise entre 6 à 12 mois.

L'aide financière permet de couvrir les coûts de l'expérimentation, et notamment :

- + les coûts en **ressources humaines** : le 1er poste de développeur / porteur du projet
- + les coûts en **matériel et besoins en investissements** au démarrage de l'activité
- + les coûts de l'**accompagnement** en ingénierie de projet proposée par le Clus'Ter Jura et France Active Franche Comté.

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 30 000€, selon les besoins exprimés.

Ce financement permettra donc l'accompagnement et le test de l'activité ou projet, le financement n'est pas pour un individu mais pour une structure. Il servira à aider au développement du projet, une association de préfiguration devra être créée pour recevoir le montant s'il n'y a pas de structure existante.

Article N°3 : critères de recevabilité

Pour être retenus, les projets d'entreprises devront répondre aux critères suivants :

- + Le projet se déroule sur le territoire jurassien ;
- + Le projet selon les critères de l'ECT*
 - + Portage collectif
 - + Création de valeur économique
 - + Ancrage territorial
 - + Résilience

+

Article N°4 : modalité de sélection et d'instruction des projets

La sélection a lieu en trois temps :

Phase 1 : Réception des candidatures et réunion du comité de sélection

Une fois les candidatures reçues, un comité de sélection composé des mécènes du Fonds d'Impulsion Jurassien, des équipes du Clus'Ter Jura et de France Active Franche Comté sera mis en place afin d'examiner les candidatures et retenir celles qui correspondent aux critères de sélection.

- + Vérification du critère d'accès des candidats au regard des justificatifs transmis notamment la forme juridique de l'entreprise ;
- + Vérification de la localisation du projet ;
- + Vérification de la complétude du dossier et de la signature du candidat sur l'exactitude des informations fournies et la prise en compte du dit règlement.

Phase 2 : Instruction des candidatures pré-sélectionnées

Les candidatures pré-sélectionnées se verront remettre un dossier de candidature approfondi et bénéficieront d'un accompagnement individuel par le Clus'Ter Jura et Franche-Active Franche Comté pendant toute la période d'instruction de leur dossier (formation pour la formalisation du projet, aide au "pitch", à l'établissement d'un budget détaillé, etc.).

L'accompagnateur s'appliquera à venir en aide pour :

- + L'évolution ou le développement d'une structure au sein de son projet, la conception de son modèle économique (business modèle économique) ;
- + Les impacts en matière de création, de consolidation ou de développement de l'emploi local et des ressources à disposition sur le territoire ;
- + Les modalités de partenariats, de coopérations construites pour et autour du projet ;
- + Les besoins de financements (matériel ou immatériel) et la faisabilité économique du projet en fonction des éléments définis dans le dossier description du projet ;
- + L'inscription du projet dans les politique de gouvernance du territoire occupé ;
- + Le coaching à la présentation de son projet face au comité d'engagement.

Phase 3 : Réunion du comité d'engagement

Les candidats dont les projets seront retenus, seront amenés à présenter leur projet devant le comité d'engagement du Fonds d'Impulsion jurassien ~~et du Fonds de confiance~~. La présentation orale pourra être accompagnée d'un support pour illustrer leur propos (affiche, diaporama, schéma, dessin, plan, business modèle économique et autres) : 10 min de pitch et 20 min de questions réponses avec le comité d'engagement.

Le comité d'engagement nommera au maximum 3 lauréats parmi les projets retenus. Ils bénéficieront d'un prix, et d'une communication spécifique autour du projet.

Le comité de sélection est indépendant et souverain de sa décision. Un président est nommé en début de séance. Les délibérations feront l'objet d'un compte rendu. Leur décision sera sans recours.



Article N°5 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est obligatoire pour la suite de l'instruction de l'appel à projet, il comportera une présentation générale du/des candidat(s), et présentation du projet.

Il est recommandé de le compléter le plus possible pour une meilleure compréhension du sujet et du/des candidat(s).

Les dossiers peuvent être retirés à compter du 12 juin 2023 : sur demande :

Par courrier : 55 rue Basse • 39570 Conliège Clus'Ter Jura

Par téléphone : 03 84 47 75 94 ou par mail : lauren.deutsch@cluster-jura.coop

Via le site internet : <http://www.cluster-jura.coop/aap/>

Le dossier de candidature remis contient le règlement de l'appel à projets.

Le règlement est déposé auprès de :

Maître Eiser Philippe : Huissiers de Justice associés, *1 place Perraud 39000 Lons-le-Saunier*

Le dossier dûment complété doit être déposé au plus tard le 4 août 2023 à minuit à l'adresse suivante : 55 rue Basse • 39570 Conliège Clus'Ter Jura

Ou par formulaire électronique : <https://forms.gle/sJ94MuucoC1udE1Z8>

Article N°6 : calendrier

- + 12 Juin : Lancement de l'appel à projets
- + Juillet : Réunions d'information en visio-conférence & présentiel à ~~Conliège, Arbois & Saint Claude~~
- + 04 août : Clôture de l'appel à projets

- + Fin août : Réunion du comité de sélection
- + Début Octobre : Réunion du comité d'engagement
- + Fin Octobre : Démarrage du projet et de l'accompagnement

Article N°7 : Les prix

Les projets lauréats bénéficieront :

- + D'un soutien financier allant jusqu'à 30 000 €, qui comprend :
 - + Un soutien aux coûts en ressources humaines
 - + Un soutien en matériel et besoins en investissement au démarrage de l'activité du projet
 - + Et d'un accompagnement en ingénierie de projet dispensé par le Clus'Ter Jura et France Active Franche-Comté.

+

03 84 47 75 94 - contact@cluster-jura.coop - 55 rue Basse 39570 Conliège
www.cluster-jura.coop

- + D'un accompagnement à la structuration financière du projet par le Fonds d'impulsion et la mise en relation avec les autres intervenants de l'accompagnement adaptés à la typologie et au besoin du projet.

Article N°8 : Engagement des candidats

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature. Tout dossier illisible, portant des indications erronées en matière d'adresse ou d'identité sera considéré comme nul.

La participation à l'appel à projets implique l'acceptation du règlement. Les candidats s'engagent à ne contester en aucun cas les conditions d'organisation, ni ses résultats et renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice résultant de leur participation.

Les lauréats s'engagent à participer aux actions de communication ultérieures sur l'appel à projet.

Les lauréats s'engagent à utiliser les dotations de l'appel à projets conformément à l'objet de la demande.

Article N°9 : confidentialité

Toutes informations communiquées par les candidats seront confidentielles et ne pourront être divulguées ou publiées sans l'autorisation expresse des intéressés. Elles resteront la propriété des candidats.

Les membres du comité d'engagement et toutes personnes ayant accès au dossier s'engagent à garder confidentielles toutes informations relatives aux projets. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si une publication reproduisait des travaux protégés.

Article N°10 : responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent appel à projets et son règlement si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Il se réserve également toute faculté d'interprétation du présent règlement. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvais acheminement du courrier, problème postal ou numérique pendant la durée de l'appel à projets. La responsabilité de l'organisateur et des partenaires (y compris des membres du comité de sélection et du comité d'engagement) ne saurait être engagée en cas de litige relatif au processus de recevabilité et de sélection des candidats.

Article N°11 : Propriété intellectuelle

+

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets présentés et garantit ainsi les organisateurs contre tout recours.

Article n°12 : information et liberté

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 pour protéger les données à caractère personnel, les informations recueillies par le fonds d'impulsion et le fonds de confiance seront traitées dans le cadre des prérogatives de ses missions après obtention du consentement libre et éclairé de la part des participants à l'appel à projets. Ce consentement devra être notifié par le participant en cochant la case concernant l'autorisation de traitement de données personnelles dans le dossier de participation dûment daté et signé.

Conformément au règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) sur la protection des données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement et d'effacement de des données à caractère personnel le concernant.

Chaque participant peut exercer ses droits en adressant un courrier électronique à l'adresse suivante : lauren.deutsch@cluster-jura.coop.

